

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 820

présenté par
M. Bazin

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

D'une part, le sort des embryons humains surnuméraires doit être envisagé avec tout le sérieux qu'impose le développement actuel de l'assistance médicale à la procréation (AMP). Réduire autant que possible le nombre d'embryon humain surnuméraire est ainsi important.

D'autre part, il est corrélativement important de favoriser un avenir à l'embryon en proposant au couple une autre implantation tant qu'il existe des embryons humains surnuméraires.

Si une autre implantation ne pouvait être envisagée par le couple, il resterait la solution d'un don d'embryon humain.